Pour l'abrogation de la circulaire imposant aux profs de STI un changement de discipline

La circulaire ministérielle du 27 juin « Evolution des nomenclatures et changement de discipline des enseignants de STI », publiée sans la moindre concertation, imposerait aux collègues de STI de formuler une demande de changement de discipline vers l'un des quatre nouveaux CAPET STI, voire vers le CAPET Techno, et vers les trois agrégations, d'ici au 15 octobre 2012.

Les rectorats envoient des lettres aux enseignant leur demandant de se positionner sur ces nouvelles « spécialités », les demandes doivent être validées par les inspecteurs.

Cette mesure, pour des personnels déjà fortement ébranlés par la réforme catastrophique des STI2D, aurait pour conséquence d'entériner cette réforme sans possibilité de retour. Il s'agit de briser le lien entre les enseignants et leur discipline de recrutement, base de leur professionnalité et de leur implication dans le métier. Il n'y a pourtant aucune urgence technique : le mouvement 2013 pourrait se faire sur la base d'une correspondance entre disciplines de spécialité STI et étiquetage des postes, et il n'y a aucune obligation règlementaire de changer de discipline.

La reconversion ferait prendre aux enseignants le risque de :

- subir une mesure de carte scolaire si la discipline visée ne correspond pas aux « besoins » de l'établissement
- se retrouver à plein temps en technologie collège en cas de mesure de carte scolaire
- se voir à terme fermer tout accès au post-bac (BTS, CPGE…)

Cette réforme, mise en place par le précédent gouvernement a largement déstabilisé les formations technologiques industrielles : sans objectifs clairs et mobilisateurs elle a imposé aux professeurs de STI d'enseigner des contenus qu'ils ne maitrisent pas sans apporter les formations nécessaires ; elle a supprimé une discipline, la physique appliquée ; elle n'a pas permis d'endiguer la baisse des effectifs et n'a pas rendu ces formations plus attractives. Imposer un changement de discipline à tous les profs de STI ne résoudra aucun de ces problèmes et les placerait, encore plus, dans une situation d'*insécurité professionnelle*.

C'est pourquoi les signataires de cette pétition demandent que **la procédure de reconversion des profs de STI** soit suspendue avec le retrait de la circulaire et qu'un vrai projet ambitieux, partagé par tous, pour l'ensemble des formations technologiques soit défini à la hauteur des enjeux économiques et industriels.

NOM Prénom	Etablissement	Signature